



MAIRIE



Compte-rendu de séance Conseil Municipal du 3 avril 2012

L'an deux mille douze, le 3 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - François HERMET, 2^{ème} Adjoint - Marie-Ange CHABERT - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Jacques BREMOND - Christian CHABERT - Thierry CHARDAYRE - Joël PAGES

Excusés : Bertrand REVERSAT, 1^{er} Adjoint

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu de la séance précédente. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAXES

Le Maire propose de reconduire le taux des 3 taxes aux taux 2011, à l'exception du Foncier Bâti qui subira une hausse de 0.5% afin d'harmoniser petit à petit ce taux avec celui des autres Communes de la Communauté de Commune Terre de Peyre (CCTP). Ceci se traduira par une recette complémentaire de 568 € pour le budget de la commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et vote les taux ci-dessous :

Taxes 2012	Bases (€)	Taux	Produit (€)
Taxe Habitation	164 100	7.58 %	12 439
Foncier Bâti	113 600	9.52 %	10 815
Foncier Non Bâti	10 600	105.72 %	11 206

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Le Conseil Municipal passe en détail les opérations comptables.

Le Maire quitte la salle pendant que le Conseil adopte, à l'unanimité, les comptes administratifs de la Commune :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés			86 563.12		86 563.12	
Opérations de l'exercice	117 661.95	193 275.00	96 692.90	109 201.25	214 354.85	302 476.25
TOTAL	1170661.95	193 275.00	183 256.02	109 201.25	300 917.97	302 476.25
Résultat de clôture		75 613.05	74 054.77			1558.28

Affectation du résultat : 75 613.05 € → reporté sur 2012

et les comptes administratifs de l'Eau & Assainissement :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés	1 076.83			19 882.29	1 076.83	19 882.29
Opérations de l'exercice	51 439.50	54 006.26	39 763.36	31 731.00	91 202.86	85 737.26
TOTAL	52 516.33	54 006.26	39 763.36	51 613.29	92 279.69	105 619.55
Résultat de clôture		1 489.93		11 849.93		13 339.86
Affectation du résultat : 1 489.93 € → reporté sur 2012						

Ces comptes administratifs correspondent parfaitement aux comptes de gestion établis par le Percepteur, trésorier de la commune.

BUDGET 2012

Le budget 2012 de la Commune s'équilibre en Recettes et Dépenses de fonctionnement à 202 097.65 €

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	132 097.65	182 692.00	RECETTES
VIREMENT à INVESTISSEMENT	70 000.00	19 405.65	Résultat 2011
	202 097.65	202 097.65	

et en Recettes et Dépenses d'investissement à 204 604.40 €.

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	111 649.63	78 397.00	RECETTES
Capital des emprunts	18 900.00	56 207.40	Affectation de résultat Fonct.
Résultat 2011 Invest.	74 054.77	70 000.00	AUTOFINANCEMENT BRUT
	204 604.40	204 604.40	

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de dégager 70 000 €, auxquels s'ajoutent les subventions et les dotations diverses.

Pour l'Eau et Assainissement :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	43 552.43	56 741.59	RECETTES
Virement à Investissement	13 224.41	35.25	Résultat 2011
	56 776.84	56 776.84	

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	48 035.61	21 506.59	RECETTES
		1 454.68	Affectation de résultat Fonct.
		11 849.93	Résultat 2011 Invest.
		13 224.41	Autofinancement
	48 035.61	48 035.61	

ÉCHANGE TERRAIN : TAIX /COMMUNE

Mme TAIX demande que la commune lui cède le devant de porte où est actuellement entreposé le conteneur à verres. En contrepartie, Mme Taix cèdera à la commune une surface identique pour installer ledit conteneur. Le géomètre dressera les plans nécessaires à cet échange qui se fera sans soulte.

Le Conseil Municipal donne son accord.

OUVERTURE D'UN CHEMIN À CHARMALS

Des terrains constructibles ayant été vendus, il a été constaté qu'un chemin empiétait sur ces parcelles. Le Conseil Municipal décide de remettre ce chemin dans son emprise d'origine telle qu'inscrite au cadastre. Un devis est demandé à deux entreprises dont l'une doit réparer 2 chemins vers la Croix de Chébassade.

VACANCE DU POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN

Suite à la démission de l'agent de service assurant l'entretien des gîtes, le Maire procédera au recrutement d'un nouvel agent.

QUESTIONS DIVERSES

◊ **Dégâts des eaux** : Malgré un traitement antigel confié à une entreprise, les radiateurs d'un gîte ont explosé entraînant des projections noirâtres sur les murs. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de la compagnie d'assurances qui devrait prendre en charge le coût de la remise en état.

◊ **Entretien de la voirie** : Comme chaque année le Conseil décide d'inscrire une somme 10 000 € à ce poste.

◊ **Mise aux normes de l'éclairage public** : Le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement assure, dans la commune, l'entretien de l'éclairage public, ainsi que la maîtrise d'ouvrage pour toutes les opérations qui s'y rapportent. Pour les années à venir, la réglementation prévoit l'arrêt de la commercialisation des «ballons fluorescents» en 2015 et la suppression des «foyers d'ambiance» (type boules), déclarés «pollution lumineuse» par la loi du Grenelle II. L'étude du SDEE sur notre Commune, démontre que 49 points lumineux sont à changer ou à rénover sur les 85 existants. Le conseil, à l'unanimité, demande l'inscription, auprès du SDEE, pour la mise aux normes de l'éclairage public. Ceci permettra de bénéficier de plusieurs aides financières, lesquelles seront proportionnelles aux économies réalisées.

◊ **Monuments aux Morts de Beauregard et du FAU** : Le Maire indique au Conseil Municipal que le Monument aux Morts de Beauregard n'a reçu aucun entretien depuis de nombreuses années. Le Conseil décide de demander une subvention au Ministère de la Défense pour sa remise en état (sablage, gravure et peinture de la grille). Quant au "Poilu" érigé sur le monument du FAU, celui-ci sera repeint aux couleurs d'origine.

◊ **Entretien des bâtiments communaux** : Une demande de subvention de 5 000 € est faite auprès du Conseiller Général d'Aumont pour ces travaux.

◊ **Station d'épuration du FAU** : Le Conseil Municipal autorise la Maire à lancer l'appel d'offres pour cette opération.

◊ **Natura 2000** : Le 1^{er} adjoint présente l'extension de la zone. La commune du FAU est peu concernée.

◊ **Motion de soutien à la clinique du Gévaudan** : Le Conseil Municipal apporte tout son soutien aux responsables et au personnel de la clinique et demande que l'Agence Régionale de Santé prenne toutes les dispositions nécessaires pour soutenir son fonctionnement, maintenir l'activité actuelle et développer de nouvelles spécialités.

◊ **Obsèques civiles** : Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Observatoire de la Laïcité de Lozère l'a contacté pour lui faire part des problèmes rencontrés par les familles qui souhaitent organiser des obsèques civiles. En effet, il n'y a pas de lieu de recueillement décent pour les familles en dehors des lieux de culte, des salles funéraires, des hôpitaux ou des crématoriums.

L'Observatoire de la Laïcité de Lozère demande aux communes de mettre à disposition une salle pour l'organisation d'obsèques civiles.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise à disposition de la salle communale de la Mairie lors d'obsèques civiles afin de permettre aux familles d'organiser une cérémonie ou un rassemblement et précise que cette mise à disposition se fera à titre gratuit sous réserve de disponibilité de la salle.

◊ **Foire de printemps** : L'association des parents d'élèves organise une manifestation le samedi 19 mai (vide-greniers, kermesse, exposition de peinture...). Le Conseil Municipal apporte son soutien et le Maire donnera toutes les autorisations nécessaires.

La séance est levée à 23h30

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT.